

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
187^e année
22 décembre 2011
n° 44 / 7493^e
pages 2985 à 3056

/ Constitutionnalité de la garde à vue

POINT DE VUE

Garde à vue : le rôle de l'avocat au cœur d'un conflit de normes nationales et européennes

> Etienne Vergès

3005

NOTE

Les dispositions de la loi du 14 avril 2011 sur la garde à vue déclarées conformes à la Constitution

> Haritini Matsopoulou

3034

ÉDITO

2985 Procs, ras le bol!!!, Félix Rome

ACTUALITÉS

- 2990 Règlement extrajudiciaire des litiges : mesures européennes
- 2991 Plans de continuation : radiation d'office du registre du commerce et des sociétés
- 2992 Congé-sanction pour exploitation illégale : nécessité d'une mise en demeure
- 2993 Marques : le faux pas du jeune bottier
- 2998 Infractions routières : échanges d'informations entre la France et la Belgique
- 2999 Séjour irrégulier : interprétation de la « directive retour »

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 3007 **Chroniques**: La convention de procédure participative, Soraya Amrani Mekki
- 3016 Révolutionner la pratique judiciaire. S'inspirer de l'inventivité américaine, Martine Herzog-Evans
- 3023 **Panorama**: Arbitrage et modes alternatifs de règlement des litiges, Thomas Clay
- 3040 **Notes**: Fonctionnement défectueux de la justice, rapport causal, tiers et victimes, note sous Civ. 1^{re}, 12 oct. 2011 [2 arrêts], Serge Petit
- 3046 Abandon de la jurisprudence *Septfonds*: le droit de l'Union en demandait-il tant ?, note sous T. confl., 17 oct. 2011, Francis Donnat
- 3052 L'annulation d'un contrat de franchise pour erreur sur la rentabilité de l'activité entreprise, note sous Com. 4 oct. 2011 [2 arrêts], Nicolas Dissaux

ENTRETIEN

3056 Jean Villacèque - Actualités de la profession d'avocat

DAJLOZ

321144



9 782993 211441

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:
Françoise ARRIAGADA (5363)
Katy PERCHEREAU (5366)
Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

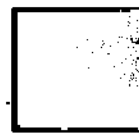
Marketing: Mélanie WONG
Abonnements: Yvette NAY
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN
Abonnements: ventes@dalloz.fr
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)
Etranger: 464 € HT
Prix au numéro: 19,40 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1012 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne cedex
Dépôt légal - Décembre 2011

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Abonnements Recueil / Kiosque »

SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome

2985 Procs, ras-le-bol !!!



ACTUALITÉS

2988

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Commission bancaire: inconstitutionnalité de la procédure disciplinaire

Concurrence-Distribution

Visite et saisie domiciliaires: courriels et données informatiques, *Crim.* 30 nov. 2011

Saisies domiciliaires: exclusion de la loi informatique et liberté, *Crim.* 30 nov. 2011

Consommation

Comparateur de prix sur internet: information du consommateur, *Com.* 29 nov. 2011

Télécommunications: injonction d'appliquer la réglementation européenne

Règlement extrajudiciaire des litiges: mesures européennes

Entreprise en difficulté

Plans de continuation: radiation d'office du RCS

Fonds de commerce et commerçants

Requalification du bail dérogatoire: prescription biennale, *Civ.* 3^e, 23 nov. 2011

Congé-sanction pour exploitation illégale: nécessité d'une mise en demeure, *Civ.* 3^e, 23 nov. 2011

Propriété intellectuelle

Marques: le faux pas du jeune bottier, *TGI Paris*, 28 nov. 2011

Contrefaçon: rétention en douane de marchandises, *CJUE* 1^{er} déc. 2011

Contrefaçon: territorialité de la loi pénale, *Crim.* 29 nov. 2011

Reproduction technique d'une lithographie: œuvre de l'esprit, *Civ.* 1^{er}, 1^{er} déc. 2011

Recours contre les décisions du directeur général de l'INPI: compétence, *Com.* 29 nov. 2011

Indication géographique protégée: critères d'appréciation, *Com.* 29 nov. 2011

Marque communautaire: étendue du risque de confusion, *Com.* 29 nov. 2011

2996

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident d'un voyageur: fondement de la responsabilité de la SNCF, *Civ.* 1^{er}, 1^{er} déc. 2011

2996

DROIT IMMOBILIER

Bail

Droit de préemption du preneur rural: action en nullité de la vente, *Civ.* 3^e, 23 nov. 2011

Construction-Urbanisme

Garantie de bon fonctionnement: éléments d'équipements, *Civ.* 3^e, 30 nov. 2011

Déclaration préalable: extension du champ d'application

2997

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Recevabilité des requêtes devant la CEDH: « check list » en ligne

2998

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Conduite après usage de stupéfiants: constitutionnalité

Procédure pénale

Infractions routières: échanges d'informations entre la France et la Belgique

Dossier d'instruction: exclusion des pièces à conviction, *Crim.* 9 nov. 2011

Dépôt de conclusions à l'audience: défaut de réponse, *Crim.* 22 nov. 2011

2999

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Séjour irrégulier: interprétation de la « directive retour », *CJUE* 6^{ème} déc. 2011

Vie publique: consultations sur l'internet

Environnement

Energies renouvelables: injonction européenne et projet de loi

3001

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Aptitude avec réserve: modification du contrat sans l'accord du salarié, *Soc.* 29 nov. 2011

Inaptitude: obligation du nouvel employeur, *Soc.* 29 nov. 2011

Transaction: portée quant à la retraite complémentaire, *Soc.* 30 nov. 2011

Durée du travail: qualité de cadre dirigeant, *Soc.* 30 nov. 2011

Portée d'une « charte associative » et d'une clause compromissoire, *Soc.* 30 nov. 2011

Comité d'entreprise européen: projet de loi de ratification

Code du travail de Nouvelle-Calédonie: inconstitutionnalité d'une disposition

Convention de reclassement personnalisé: formalisme, *Soc.* 30 nov. 2011

Clauses dites de bonne fin: conditions de validité, *Soc.* 30 nov. 2011

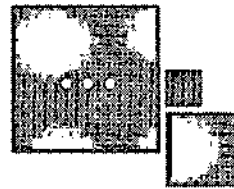
3003

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Effet dévolutif de l'appel et respect du principe de la contradiction, *Civ.* 1^{er}, 1^{er} déc. 2011

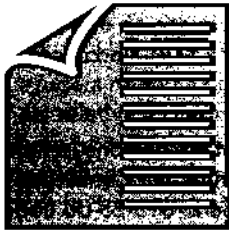
Compétence européenne: groupe de sociétés, *Soc.* 30 nov. 2011



POINT DE VUE

3005

Garde à vue: le rôle de l'avocat au cœur d'un conflit de normes nationales et européennes
par Etienne Vergès



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

3007

La convention de procédure participative
par Soraya Amrani Mekki

3016

Révolutionner la pratique judiciaire.
S'inspirer de l'inventivité américaine
par Martine Herzog-Evans

PANORAMA

3023

Arbitrage et modes alternatifs
de règlement des litiges
par Thomas Clay

NOTES

3034

Les dispositions de la loi du 14 avril 2011 sur la garde à vue
déclarées conformes à la Constitution, note sous *Cons. const.*,
18 nov. 2011
par Haritini Matsopoulou

3040

Fonctionnement défectueux de la justice, rapport causal,
tiers et victimes, note sous *Civ. 1^{re}*, 12 oct. 2011 [2 arrêts]
par Serge Petit

3046

Abandon de la jurisprudence *Septfonds*: le droit de l'Union
en demandait-il tant ?, note sous *T. confl.*, 17 oct. 2011
par Francis Donnat

3052

L'annulation d'un contrat de franchise pour erreur sur la
rentabilité de l'activité entreprise, note sous *Com.* 4 oct. 2011
[2 arrêts]
par Nicolas Dissaux



2

3

ENTRETIEN

3056

Jean Villacèque - Actualités de la profession d'avocat

**Le prochain numéro de la Revue
paraîtra le 5 janvier 2012**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).